



service de l'information (514) 598-2155  
1601, de Lorimier, Montréal H2K 4M5

**CSN no 190** semaines du 20 avril  
au 4 mai 1983

# nouvelles csn

**1er mai  
à Montréal  
12,000  
personnes  
fêtent  
dans le  
Vieux-Port**





# agenda du mouvement

## mai

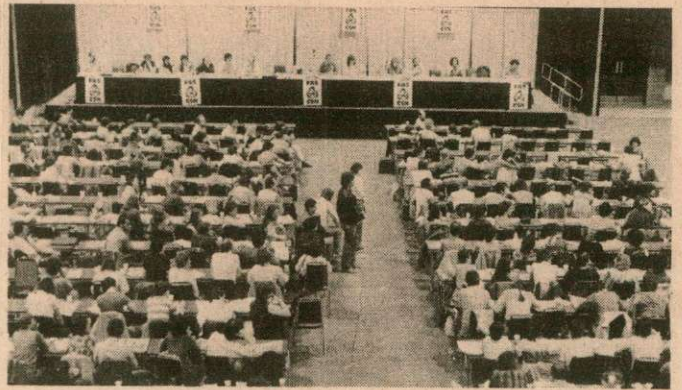
- 5-8 conseil central de l'Outaouais congrès régulier
- 10 CSN-construction assemblée d'information à St-Jean, conseil central du Haut-Richelieu
- 11 CSN-construction assemblée d'information à Sorel
- 12-28 Grande marche les régions marchent vers Montréal
- 15-20 Commerce congrès régulier à Drummondville
- 15-21 CSN colloque international sur les effets des conditions de travail sur les travailleuses, à Montréal
- 16 CSN-construction assemblée d'information à Granby
- 18 CSN-construction assemblée d'information à St-Hyacinthe, conseil central Richelieu-Yamaska
- 18-20 FTPF bureau fédéral
- 22-27 FESP congrès régulier
- 26-28 Métallurgie bureau fédéral
- 28 Grande Marche manifestation et activités à Montréal

## juin

- 2-4 CSN bureau confédéral à Lanoraie
- 7-10 CSN conseil confédéral spécial sur les finances suivi d'un conseil régulier, à Montréal

## la FAS: un premier conseil fédéral à Hull

### LE GOUVERNEMENT EN VEUT À LA FAS



(Hull) — Plus de 500 délégué-es ont participé au dernier Conseil fédéral de la FAS qui s'est tenu au Palais des Congrès de Hull du 25 au 28 avril. Ce Conseil a porté sur le bilan de la dernière ronde de négociation et dans son allocution d'ouverture, le président Yves Lessard a dénoncé l'attitude du gouvernement du PQ envers la FAS.

“Que le gouvernement Lévesque-Johnson-Marois-Bérubé essaie de miner la FAS, essaie de lui faire perdre des membres en ne lui appliquant pas un décret qui soit conforme aux engagements qu'il a publiquement contractés, sous prétexte que la FAS n'a pas signé d'entente, cela relève du non sens et de la perte de crédibilité de ce gouvernement. C'est ce gouvernement qui n'a pas respecté la signature qu'il avait apposée après les dernières négociations à la convention collective, qui a passé à la vapeur une loi-décret pour laquelle il n'avait pas, mais pas du tout besoin de notre signature et qui prétend qu'il a maintenant besoin de notre signature pour corriger ses propres abus.

Lorsqu'il nous a présenté ses changements au décret, le 30 janvier, le gouvernement

Lévesque-Johnson nous a affirmé qu'il fallait une entente signée pour les adjoindre au décret parce qu'il ne pouvait pas retourner devant l'Assemblée nationale pour reviser la loi 105. Cet argument qui répliquait à notre allégation qu'il n'avait qu'à nous imposer les changements comme il nous imposait les reculs, ne tient certes plus maintenant qu'il doit repasser tous les décrets et certains amendements devant l'Assemblée nationale.

L'autre argument que le gouvernement Lévesque-Johnson invoque pour ne pas nous appliquer ce qu'il a offert, le 30 janvier, c'est que le Conseil fédéral a rejeté la recommandation du Comité de négociation d'accepter le décret “amélioré”. Or, cet argument ne justifie aucunement le gouvernement de discriminer les membres de la FAS par rapport à ses offres et aux autres organisations syndicales. Ce que nous n'acceptons pas c'est le décret, ce sont les coupures de salaires, ce sont les reculs, c'est le refus du gouvernement de négocier une convention collective. Et nous ne sommes pas les seuls à refuser cela...”

**l'équipe nouvelles csn**

**rédaction:** Jean-Noël Bilodeau, Michel Crête, Guy Ferland, Jacques Gauthier, Jean-Pierre Paré, Edith Pariseau, Michel Rioux.

**diffusion:** l'équipe de la distribution de la CSN 598-2233

**secrétaire:** Louise Filteau

**télécommunications:** Jeanne Belzil, Bérangère Marchand

**collaboration:** Célestin Desjardins, Luc Latraverse, Gaston Pouliot et Marie Stewart.

**photographie:** Pierre Gauvin-Evrard, Louise de Grosbois, François Rivard et Bertrand Carrière.

**nouvelles csn, organe officiel de la CSN, paraît tous les lundis à l'intention des travailleuses et des travailleurs**

composé, monté et imprimé par les travailleuses et les travailleurs de Interlitho, 254 Benjamin-Hudon, Ville St-Laurent.



# 1er mai des moyens pour mieux vivre



À Montréal, 12,000 travailleuses et travailleurs, syndiqué-e-s, membres de groupes populaires, de toutes nationalités, se sont regroupé-e-s au Carré St-Louis pour descendre la rue St-Denis et se retrouver dans le Vieux-Port où, contrairement à la coutume, la fête a eu lieu en après-midi et à l'extérieur. Une belle journée entre deux jours de pluie.

Avant le spectacle, comme il est de tradition à Montréal, les présidents des regroupements régionaux des trois centrales se sont adressés aux manifestant-e-s, chacun-e développant un aspect du thème **des moyens pour mieux vivre**.

Pour la présidente du conseil central de Montréal, **Irène Ellenberger**, un des moyens importants pour mieux vivre, c'est l'amélioration des possibilités d'accès à la syndicalisation. Car si nous revendiquons du travail pour toutes et pour tous, ce n'est pas du travail à n'importe quelles conditions que nous voulons, mais des emplois syndiqués.

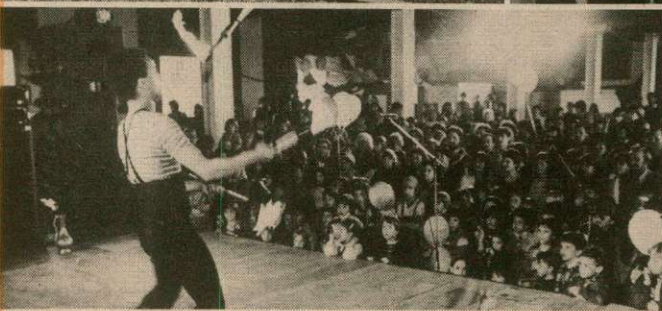
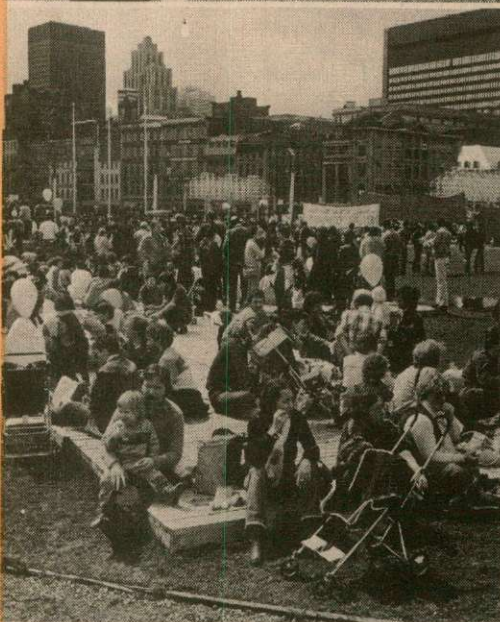
## le droit de se syndiquer, un droit clandestin

À la CSN, la campagne d'accès à la syndicalisation que nous entreprenons ce printemps est prioritaire. Dans la manifestation, des travailleuses et des travailleurs portaient des cagoules, illustrant bien les difficultés que bon nombre de groupes de travailleuses et de travailleurs rencontrent lorsqu'ils décident de s'organiser pour se défendre. Le droit de se syndiquer, trop souvent, doit s'exercer dans l'illégalité: les patrons congédient, exploitent les délais juridiques, s'acoquinent à des syndicats de boutique...

La présidente du conseil central CSN a aussi insisté sur la nécessaire jonction des luttes syndicales et des luttes populaires, des luttes pour les conditions de travail avec celles pour les conditions de vie: logement, transport...

Le président du Conseil du travail de Montréal, **Jean-Pierre Néron**, a insisté de son côté sur l'amélioration des conditions de travail, la diminution du temps de travail, la nécessité d'aider les jeunes, qui souffrent du chômage plus que tout autre groupe.

Quant au président de l'Alliance des professeurs de Montréal, **Rodrigue Dubé**, il a parlé de la lutte du secteur public et de ses conséquences néfastes sur les travailleuses et les travailleurs du privé: le Gouvernement a tout fait pour prouver que celles et ceux du public étaient trop bien payé-e-s par rapport à celles et ceux du privé, il a donc coupé les salaires; mais aujourd'hui, les employeurs du privé profitent de l'exemple gouvernemental pour exiger à leur tour des concessions de leurs employé-e-s.





dernier congrès la lutte pour le maintien des emplois et la création de nouveaux emplois constitue la priorité absolue du mouvement, le président de la CSN a invité les syndiqués de tous les secteurs à s'unir aux militant-e-s des organismes populaires afin que se construisent l'unité et la solidarité nécessaires pour gagner la bataille de l'emploi.

Le président de la Métallurgie, Pierre Dupont, à qui l'on remettait un document préparé par les organismes syndicaux et populaires de la région, intitulé "Bâtissons notre stratégie pour l'emploi", a fait remarquer que les fédérations du secteur privé mettent de l'avant des revendications sectorielles et que la mobilisation qui se développe à l'échelle des Conseils centraux constitue une autre dimension importante de la démarche de la CSN. Il est indispensable, selon Pierre Dupont, que des liens se fassent entre les stratégies des fédérations et celles des régions.

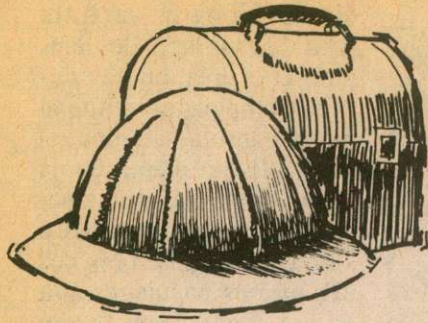
Quant au président de la FNEEQ, Claude Gauthier, il a fait part de sa conviction que l'on assistera l'automne prochain à de vastes mouvements de résistance syndicale devant l'extraordinaire dégradation des conditions d'enseignement qui vont se vivre de l'élémentaire jusqu'au niveau universitaire suite à la mise en application des décrets.

Pour Claude Gauthier, la participation à la Grande marche pour les travailleurs et les travailleuses du secteur public est une occasion de rappeler leur opposition à la dégradation des services à la population ainsi que leur opposition aux mises à pied que s'apprête à effectuer le gouvernement suite à l'adoption des décrets.

### le 1er mai à St-Hyacinthe

Les présidents Donatien Corriveau, de la CSN, Pierre Dupont, de la Fédération de la métallurgie et Claude Gauthier, de la Fédération des enseignants et enseignantes, qui participaient mercredi dernier à Saint-Hyacinthe à une rencontre de membres du Conseil central dans le cadre des activités du 1er mai, ont tous trois lancé un appel à la mobilisation de tous les syndicats pour la préparation et la réussite de la Grande marche pour l'emploi.

Rappelant que depuis le



# La région de Thetford ne doit pas devenir une deuxième Côte-Nord

**Les travailleurs des mines de Thetford sont résolus à gagner la bataille de l'emploi. Ils réclament des mesures immédiates pour remettre les mines nationalisées en état de répondre à la demande quand viendra la reprise du marché mondial prévue dans deux ou trois ans. Et à moyen terme, ils réclament des mesures visant à briser la dépendance de la région par rapport à l'amiante, pour éviter les contrecoups des baisses prolongées de production qui commencent à ressembler dangereusement à ce que la Côte-Nord a connu avec le fer.**

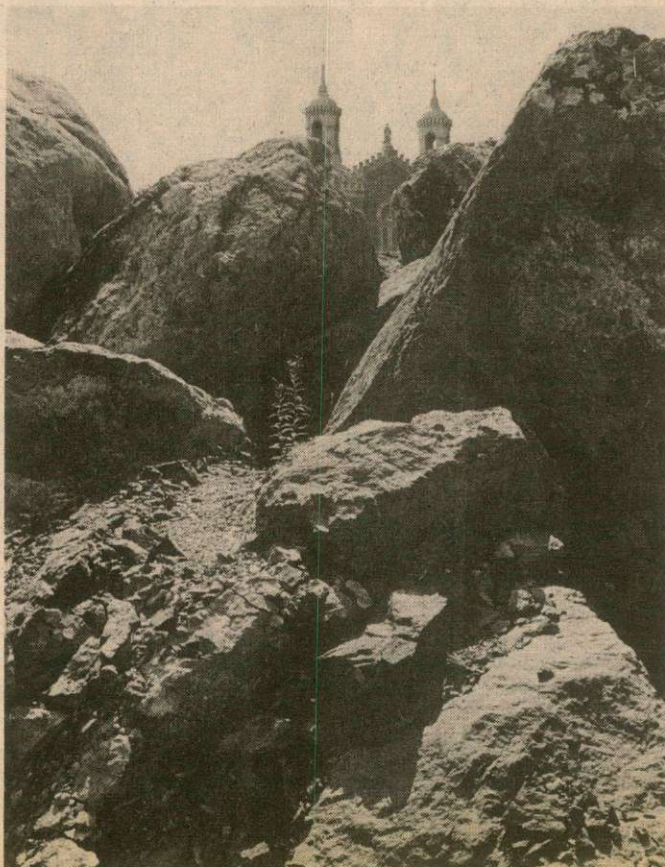
## La production a baissé de moitié

La production de l'amiante dans les mines nationalisées a baissé de moitié depuis trois ans; 188,500 tonnes en 1979 contre 90,000 tonnes en 1982. Le nombre d'ouvriers a baissé presque dans la même proportion et il n'est plus que de 837. De plus, il y a eu 55 semaines de fermeture totale depuis un peu plus de deux ans: une semaine en décembre 1980, 20 semaines en 1981, 22 semaines en 1982, 12 semaines jusqu'au 23 avril 1983 et on en prévoit d'autres d'ici la fin de l'année.

Et cela sans compter les 13 semaines de grève qu'il a fallu faire en 1980 pour défendre nos emplois et nos conditions de travail. Si on annonçait aujourd'hui la fermeture totale des mines pendant un an, on imagine l'émoi que ça créerait à Thetford. C'est pourtant à plus d'un an qu'on arrive

quand on additionne toutes les fermetures temporaires depuis 1980 et les autres

qui ne manqueront pas de survenir d'ici la fin de l'année.



## "Payer pour travailler"

La baisse de la production minière a évidemment des effets directs sur les entreprises de la région qui dépendent directement ou indirectement des mines. Plusieurs ferment ou ne survivent que par le travail partagé ou les contributions des travailleurs. "Payer pour travailler", c'est une formule qui est en train de se répandre dans la région. C'est ainsi que ça fonctionne à la Métallurgie Frontenac, à la Laiterie Régale, à Métal Coleraine, chez Visionic, chez Gosselin Transport. Et selon le ministre Bernard Landry qui faisait la tournée des entreprises maintenues en vie par la respiration artificielle, l'été dernier, "payer pour travailler" c'est une formule d'avenir qui peut être citée en exemple aux autres régions. Mais lui il n'a pas à payer pour tenir de tels dis-

cours patronaux de son siège de ministre.

### 40% de sans-emploi

La Chambre de commerce elle-même estime que le taux de chômage dépasse 25 pour cent. Le CLSC Frontenac est encore plus pessimiste. Selon une enquête qu'il a effectuée l'an dernier, c'est 31 pour cent de la population active qui dépend des prestations de chômage et d'aide sociale. Et si on ajoute les femmes qui sont rejetées du marché du travail et les jeunes qui ne parviennent pas à y entrer, le CLSC affirme que la proportion des sans-emploi à Thetford et les environs atteint 40 pour cent.

Il faut faire quelque chose de toute urgence. La région est en train de se dés-industrialiser et sa dépendance par rapport à

l'amiante s'accroît, depuis la fermeture d'entreprises qui auraient pu lui assurer un peu d'autonomie économique, comme Sno Jet et les Roulottes Bellevue.

### Quand on nationalise, ça doit nous servir

Quand on nationalise l'emploi, c'est pour améliorer la situation en termes d'emplois, en termes de conditions de travail et en termes de développement économique. Or depuis la nationalisation, c'est pire en termes d'emplois et c'est nul en termes de développement économique.

La Société Asbestos ne doit donc pas se contenter d'attendre la reprise de la demande mondiale prévue vers 1986, mais elle doit immédiatement commencer l'enlèvement du mort-

terrain qui donnera accès aux veines productives, de façon à s'assurer une place prépondérante sur le marché quand viendra le temps. Quand c'était la General Dynamics qui épuisait les bonnes veines avant la nationalisation, elle agissait dans son intérêt de compagnie privée sans égard aux conséquences sur les travailleurs et sur la ville. Mais maintenant que la Société Asbestos nous appartient, on est en droit d'exiger qu'elle agisse dans l'intérêt de la collectivité.

### Les politiciens se renvoient la balle

Bien sûr l'enlèvement du mort-terrain coûtera de l'argent; \$54.9 millions selon la Société Asbestos. Mais ce sont des investissements qui devront être faits de toute façon dans trois ou

quatre ans pour continuer à produire. Alors autant les faire tout de suite, ce qui créerait 180 emplois pour trois ans, et nous placerait en meilleure position au moment de la reprise du marché. Et c'est possible d'obtenir de l'aide de deux gouvernements en vertu du programme d'adaptation de l'industrie dans les zones désignées, si les politiciens mettent fin à leurs chicanes partisans.

Les ministres, les députés, les maires, les hommes d'affaires, tous ces gens se renvoient la balle mais le projet n'aboutit pas. Et encore une fois, ce sont les travailleurs qui sont obligés de se battre pour que les choses se réalisent, pour qu'on puisse avoir des emplois stables dans des conditions qui vont faire en sorte qu'on ne sera pas brûlés à 50 ans.



## La mort blanche

En 1932, à St-Gilles, dans le nord de la Beauce, pas très loin de la rivière Chaudière, deux frères sont morts en revenant d'une run d'ouvrage dans les mines.

Pour Démerise Roy, qui l'a raconté à son fils et à sa bru, les frères Montminy étaient morts de "la mort blanche".

C'est comme ça qu'on appelait, dans les villages entre Québec et Thetford, la mort dont mouraient ceux qui revenaient des mines d'amiante.

Les gens d'alors savaient déjà.

## conditions de travail et santé des femmes

# UN COLLOQUE INTERNATIONAL À MONTRÉAL



*Les femmes travailleuses ont-elles des conditions de travail spécifiques? Ces conditions de travail entraînent-elles des problèmes de santé?*

*Voilà des questions qui ne sont pas souvent posées dans la médecine occupationnelle traditionnelle, des questions que le comité de la condition féminine de la CSN a décidé d'approfondir en organisant un colloque international sur le sujet. Ce colloque, qui*

*aura lieu du 15 au 21 mai 1983, se tiendra à Montréal et réunira des chercheuses et des syndicalistes de plusieurs pays, notamment du Québec, d'Afrique du sud, du Nicaragua, et de la Finlande.*

*Ginette Galarneau, du service d'action politique de la CSN, a rencontré Monique Simard, l'organisatrice du colloque, pour en savoir plus long.*

**Le comité de la condition féminine de la CSN organise un colloque international sur les effets des conditions de travail sur la santé des femmes, c'est quoi ce colloque?**

**Monique Simard:** C'est un colloque qui va réunir des travailleuses syndiquées et des chercheuses de différents pays qui ont mené des recherches, des recherches-actions, pour identifier des problèmes de santé au travail dans les secteurs d'emplois féminins. Par exemple le travail de bureau, l'industrie du vêtement, de la micro-électronique, dans certains types de travaux d'agriculture.

**Quels seront les sujets abordés au cours du colloque?**

**Monique Simard:** Tous les sujets relatifs à la santé au travail dans des secteurs d'emploi féminins. Tout ce qui peut être lié à la santé et à la sécurité au travail mais la spécificité, c'est que c'est dans des ghettos d'emploi féminins: travail de bureau, travail d'usine, dans l'agriculture, là où on retrouve majoritairement des femmes. Pourquoi faire un colloque sur ce sujet-là, certains vont dire, il n'y a pas de problèmes différents ou il n'y a pas de raison de faire quelque chose pour les femmes dans le dossier de la santé-sécurité au travail.

Ce qu'on dit, nous, c'est qu'effectivement les agresseurs en milieu de travail

ne vont pas agresser ou être plus forts chez les femmes que chez les hommes. Généralement ça a à peu près les mêmes effets. Cependant ce dont on s'est rendu compte, c'est qu'il y a très peu eu de recherches et d'actions dans les secteurs d'emploi féminins dans le dossier de la santé au travail. La santé au travail, c'est généralement, malheureusement encore, un champ de lutte qui s'applique davantage dans les grands secteurs d'emplois masculins et c'est plus souvent l'aspect sécurité que l'aspect santé qui l'emporte. L'opinion populaire véhiculée par exemple que dans les bureaux, il n'y a pas de problème de santé au travail, que généralement les femmes ont des emplois sécurisés, propres et qui n'ont pas de conséquence sur la santé au travail. Or, les recherches qui ont été menées, ici ou ailleurs, démontrent qu'il y a autant de problèmes de santé dans ces secteurs que dans d'autres secteurs composés majoritairement d'hommes.

**La santé-sécurité dans sa spécificité aux femmes apparaît donc pour la première fois?**

**Monique Simard:** Historiquement les seules fois où on se préoccupe de la santé au travail c'est en lien avec la maternité. Il y a eu des attentions portées aux femmes au travail mais presque exclusivement en lien avec le fait qu'elles soient enceintes et qu'elles



aient à mettre des enfants au monde. C'est d'ailleurs tellement vrai que dans certains pays on exclue les femmes de certains secteurs d'emploi pour le seul fait qu'elles sont potentiellement de futures mères. Dans d'autres cas, on les a éloignées de certains types de métiers parce que ça ne pouvait pas convenir avec la maternité.

«Maternité-travail» c'est quelque chose d'incompatible. On a fait des recherches pour démontrer que tel type de travail n'était pas adéquat pour les femmes. C'est, quand à nous, très grave parce que ça ne fait reposer la responsabilité de la saine reproduction, c'est-à-dire de mettre des enfants au monde en santé, que sur les femmes. C'est une question importante qui sera abordée au colloque.

#### De quelle manière va se dérouler ce colloque?

**Monique Simard:** Ça va se diviser en deux parties: une première partie qui va durer trois jours, les 16-17-18 mai où il va y avoir des présentations dans un premier temps, par des travailleuses des conditions de travail des femmes dans leurs pays et quels sont les problèmes que ces femmes-là rencontrent, ensuite il y aura des présentations conjointes faites par des chercheuses et par des travailleuses syndiquées d'expériences de recherches qui ont été menées dans leur pays et dans un secteur.

#### Peux-tu nous donner des exemples?

**Monique Simard:** Par exemple, il y a une chercheuse française qui, conjointement avec des femmes de la CFDT, va venir présenter les recherches qu'elles ont faites dans l'industrie de la micro-électronique et dans l'industrie du

textile. Des chercheuses américaines qui vont venir présenter, conjointement avec des travailleuses syndiquées américaines, des recherches qu'elles ont faites dans les hôpitaux et dans le secteur des bureaux. Des travailleuses et des chercheuses africaines qui vont venir exposer quelle est la situation des travailleuses noires en Afrique du Sud. Il va y avoir du Nicaragua, une présentation conjointe sur les problèmes de santé au travail que rencontrent les travailleuses du tabac. Dans la première partie, il y aura donc différentes présentations.

Ensuite le 20 et 21, il y a une assistance beaucoup plus large, il y a beaucoup plus de monde qui est invité. Ça va se dérouler sous la forme de plénière pendant deux jours. Les thèmes qui seront débattus en plénière sont en 4 blocs: est-ce qu'il y a des problèmes de santé dans les secteurs d'emploi féminins, si oui, lesquels; ensuite, en quoi la reproduction, dont on ne fait porter la responsabilité qu'aux femmes, est sexiste, même si scientifiquement ça ne se tient pas; troisièmement, en quoi les luttes des femmes font avancer la réflexion et les orientations en matière de santé-sécurité, c'est-à-dire toutes les luttes pour l'égalité des femmes dans l'emploi; et enfin le quatrième bloc, comment est-ce qu'on a besoin de recherches, comment développer des modes de collaboration

et de quels types de recherches les travailleuses ont besoin. Le colloque se terminera là-dessus.

#### Comment les militantes et les salariées de la CSN peuvent y participer?

**Monique Simard:** Dans la première partie, les 16-17 et 18 mai ce sont les femmes qui sont directement impliquées dans les comités de condition féminine et dans les comités de santé au travail qui sont appelées. Dans la deuxième partie qui est plus large, c'est-à-dire les 20 et 21 mai, on invite les membres de la CSN femmes et hommes des syndicats affiliés, les salarié-e-s, à venir participer aux plénières. On sera en mesure de recevoir beaucoup plus de monde.

Le colloque se tient du 15 au 21 mai, à l'Université du Québec à Montréal, au Pavillon Judith-Jasmin, 1455 rue Saint-Denis ou entrée Métro Berri-de-Montigny.

On peut s'inscrire au Service de la condition féminine CSN. L'invitation est lancée.



# le drame des jeunes sans emploi

Le 9 mars dernier, le Premier ministre annonçait un train de mesures destinées à répondre à l'un ou l'autre besoin des jeunes. Certaines n'étaient que des améliorations de programmes existants tels le bon d'emploi, les emplois communautaires (PECEQ) et les programmes de retour au travail (PRET). D'autres, nouvelles, concernaient l'amélioration des formules d'éducation et l'amélioration des services sociaux aux jeunes.

La mesure la plus originale était la création d'un service volontaire, qui n'est rien d'autre que le service volontaire civil proposé par le député Guy Bisailon: le jeune fait du bénévolat dans son milieu et reçoit une allocation de \$100 par mois, en plus de l'aide sociale ou de l'assurance-chômage. Des crédits de \$20 millions sont affectés à ce programme par lequel on espère embrigader 16,000 jeunes.

*nouvelles csn* s'est rendu au projet Intégration des sans-emploi, dans le quartier Rosemont — le projet vise à ce que les jeunes prennent en charge eux-mêmes leur recherche d'emploi, de formation, et leurs loisirs — pour demander à quelques jeunes s'ils sont intéressés à faire du service civil.



**ÊTES-VOUS  
INTÉRESSÉS  
À FAIRE DU  
BÉNÉVOLAT  
POUR \$100  
PAR MOIS**

**DENIS BLOUIN,**  
*membre du syndicat  
des sans-emploi*

**ÇA VA CRÉER  
DU CHÔMAGE**

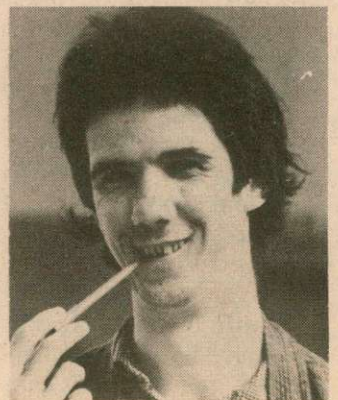


*"Moi, je considère que si le gouvernement veut le mettre, le \$100 de plus, c'est que déjà il reconnaît que c'est insuffisant, le \$146 pour vivre... Ça va définitivement créer plus de chômeurs, plus de gens sur le bien-être social. C'est clair que si on*

*commence à ramasser des papiers sur la rue, comme exemple, bien, d'après moi, ça veut dire en même temps que ceux qui sont payés je ne sais pas combien par la ville de Montréal pour ramasser les papiers, que c'est eux autres qui n'auront plus de jobs et qui vont se retrouver sur le chômage, après le chômage, sur le bien-être social... Le gouvernement va créer une rareté de postes de sorte que ça devienne normal que l'assisté social accomplisse les tâches de bénévolat... Le \$100, on doit l'exiger, mais sans pression de dire qu'on va accepter des jobs, d'être des voleurs de jobs."*

**DENIS GAGNON,**  
*assisté social*

**LE TRAVAIL  
CE N'EST PAS  
UNE CHARITÉ,  
C'EST UN  
DROIT**



*"Avec le \$100 de plus, si c'est nous qui montons les projets sur lesquels on travaille, ça peut apporter un changement nouveau..."*

Mais encore là je suis vraiment réticent, le gouvernement il va vouloir contrôler ce \$100 là. Cette façon d'agir-là, c'est récupérer les jeunes en quelque sorte. Je trouve que c'est de l'exploitation carrément.

"Moi le travail, c'est pas une charité; c'est un droit premièrement. Puis, le gouvernement a pas d'affaire à me dire: tu fais pitié, tout seul dans ton coin, là, avec ton \$146; moi, je suis là pour te dépanner, je suis ton père, je vais venir te donner ton pain, je vais venir te donner un petit \$100. Non, non, moi, j'ai le droit de revendiquer le travail. Crime, il faut travailler dans la vie, sinon on n'a rien, pas piteusement, pas comme un chien galeux. Je veux être respecté de la même façon qu'ils le sont (les députés); ils chient de la même façon que moi, ils bouffent de la même façon que moi."

**JEAN LANGLOIS,**  
en chômage  
depuis plus d'un an

**IL FAUT CRÉER  
DU TRAVAIL  
PERMANENT**



"Moi je compte que c'est quelque chose, \$100 de plus par mois pour faire du bénévolat. Le problème, c'est d'augmenter l'argent de l'aide sociale tout de suite

parce qu'avec \$146 t'es pas capable de vivre dans cette société icitte, aucune chance. T'as besoin d'augmenter pour les jeunes de 18 à 30

## des assistés sociaux occupent les bureaux du ministre Godin

# HAUSSEZ LES PRESTATIONS! CRÉEZ DES EMPLOIS!

Du 11 au 20 avril 1983, des jeunes sans-emploi du collectif des jeunes chômeurs et chômeuses de St-Louis du Parc (à Montréal) et d'autres organisations: le comité 18-30 des ADDS (assistés sociaux), les Jeunesses ouvrières chrétiennes et le Syndicat des sans-emploi de la CSN ont occupé le bureau de comté du ministre Gerald Godin, député de leur circonscription. Ils réclament des emplois, et entre-temps, le relèvement de la prestation de bien-être social versée aux jeunes au même montant reçu par les 30 ans et plus, soit 399\$ par mois. Les occupants déclarent que personne ne peut vivre avec une prestation aussi dérisoire que 146\$ par mois.

Cette occupation, appuyée par quelques 90 groupes populaires, syndicaux et religieux, avait pour but d'exiger une rencontre avec les ministres Marois et Bérubé, respectivement ministre chargé du bien-être social et président du Conseil du trésor. Les contestataires voulaient obtenir un engagement concret de la part des responsables gouvernementaux. Ils voulaient du même coup faire la critique du "plan



Marois" qui comprend le service civil volontaire ds jeunes.

Les jeunes sans-emploi ont réussi à obtenir un entretien avec les ministres Marois, Bérubé et Godin. Or, Marois a répondu à ces interlocuteurs... "ce ne serait pas responsable dans le contexte budgétaire actuel... On n'a pas les moyens financiers." Face au porte-parole des occupants, Marc-André Deninger, qui a décrit le coût social énorme de la misère des jeunes, les ministres ont cité l'augmentation fulgurante du nombre des prestataires du B.E.S. pour refuser la revendication. À Bérubé de renchérir... le chômage est plus élevé dans son

comté de Matane... les temps sont durs... et évidemment, les éternels contraintes budgétaires.

Malgré le refus gouvernemental, l'occupation a marqué une mobilisation réussie de ces jeunes qu'on dit insupportable qu'ils vivent. Le fait que les trois ministres aient jugé important de se déplacer pour rencontrer un groupe de jeunes sans-emploi démontre l'ampleur du problème et l'importance de l'action. Pour ces organisations des jeunes sans-emploi, l'occupation ne représente qu'une étape d'une mobilisation à l'échelle nationale jusqu'à ce que le gouvernement cède à la demande.

ans parce que cette personne-là a besoin de vivre comme toutes les autres personnes. Le plus important, c'est de créer du travail permanent

pour les sans-emploi. Ne pas faire de jobs de "patchage". C'est pourquoi je suis contre et que je ne suis pas bien content."

## LA CSN-CONSTRUCTION REPART EN NEUF

**"La CSN doit répondre avec empressement à la volonté des syndicats de la construction de se réorganiser sur une base démocratique", a déclaré le président Donatien Corriveau lors du conseil confédéral le 15 avril. "Les travailleurs de la construction sont à la base de notre syndicalisme comme leur industrie est à la base de l'économie, a-t-il dit. Dans chaque région, dans chaque conseil central, ils doivent pouvoir redevenir ceux qu'ils nous avaient habitués à connaître dans le mouvement, des militants qui n'ont jamais hésité à partager leur force syndicale, à donner leur coup de main dans les moments difficiles."**

Rappelons que les syndicats de la construction, lors d'un congrès spécial tenu les 8, 9 et 10 décembre, avaient suspendu les activités de leur fédération et demandé à la CSN de réorganiser leur secteur sur des bases "démocratiques, viables et efficaces". Cette mesure extrême a été prise parce que les syndicats concernés avaient toutes les difficultés du monde à maintenir les services aussi exigeants qu'importants de placement et d'avantages sociaux. Dans la construction, il faut quasiment reconquérir son emploi chaque jour, et en conséquence le placement est au centre de l'action syndicale.

Le conseil confédéral d'avril marquait le coup d'envoi de la réorganisation de la CSN-construction, autour d'une équipe constituée par les deux coordonnateurs nommés par la CSN, Michel Gauthier et Marcellin Girard. Après un débat avec les opposants à la décision majoritaire des syndicats de la construction, les délégués ont confirmé le mandat de la CSN dans ce secteur, et demandé aux organismes de la centrale de faire le maximum d'efforts pour mener à bien la réorganisation.

Les tâches sont énormes. Les employeurs s'aiguisent les dents à la faveur de la crise économique et du chômage qui frappe un travailleur de la construction sur deux. Plusieurs tentent d'imposer le régime des "50 heures payées pour 40". Il faudra bloquer la tentative de gouvernement de modifier les règles de représentativité de façon à éliminer la CSN-Construction. Il faudra bloquer la tentative des politiciens locaux de modifier le règlement de placement de façon à ouvrir les portes des chantiers aux "amis politiques" qui prennent la place des travailleurs. Il faudra forcer une réorganisation de Corvée-habitation pour que l'effort financier qu'on y met serve à la création d'emplois, ce qui n'a guère été le cas depuis le début. Il faudra enfin se préparer au vote d'allégeance qui aura lieu l'automne prochain.

### autour des conseils centraux

Les conseils centraux deviennent les lieux d'échange et de solidarité à partir desquels la CSN-construction se réorganise. C'est là qu'aura lieu la formation des militants et que se feront les débats. Ainsi les 8, 9 et 10 avril, une session du conseil central de Montréal tenue à Lanoraie réunissait 26 militants de la construction et 12 conjointes. De

l'avis général, l'échange des expériences lors de cette session va permettre de mieux se défendre chacun sur son chantier. On a souligné également l'importance de la participation des conjointes à ces sessions et demandé de former un comité de la condition féminine au syndicat de la construction de Montréal.

#### Alain Colas, menuisier

*"Ça m'a permis de connaître vraiment la centrale. Les choses qu'elle met de l'avant, c'est dans notre intérêt. Par exemple, la Grande marche. C'est important d'y être très nombreux, pour démontrer au gouvernement qu'on ne se laisse pas faire. Un autre exemple à propos de Corvée-habitation, quand on dit que la relance de l'emploi ne doit pas se faire sur le dos des travailleurs. On ne doit pas être obligé de payer pour travailler."*

#### Michel St-Jean, journalier

*"C'est ma première session de formation, et ça m'a aidé à comprendre les syndicats. J'aimerais que cette expérience soit transmise à plus de monde. Le syndicalisme doit être pris en main par nous, et c'est par des sessions comme celle-là qu'on peut le faire."*

#### Ghyslaine Breton, conjointe

*"La session m'a permis de comprendre davantage les lois brutales qui régissent les travailleurs de la construction. Le syndicalisme pour moi, ça veut dire la protection contre les attaques des plus puissants."*

## **3500 travailleurs de la construction ont perdu leurs cartes de classification**

### **NOUS VOULONS QUE LES CARTES SOIENT RENOUELÉES JUSQU'EN 1986**

Sur les 5 000 travailleurs dont les cartes de classification venaient à échéance le 1er mars 1981, plus de 3 500 n'ont pu justifier le nombre d'heures nécessaires à leur renouvellement.

La plupart de ces travailleurs sont des apprentis qui ont été incapables d'accumuler 1 000 heures de travail dans l'industrie de la construction au cours des deux dernières années.

Cette situation va s'aggraver l'an prochain lorsqu'au 1er mars 1984, entre 15 000 et 20 000 travailleurs, selon nos estimations, ne pourront à leur tour faire renouveler leurs cartes.

Les heures travaillées dans l'industrie de la construction en 1982 ont été inférieures de 26% à celles de 1981 et, cette année, les prévisions de l'Office de la construction du Québec sont pessimistes. En 1983, l'OCQ prévoit 68,000,000 d'heures travaillées dans l'industrie, un nombre de 10% inférieur à celui de l'an dernier.

Qu'arrivera-t-il de ces dizaines de milliers de travailleurs qui n'ont pas trouvé suffisamment d'ouvrage en 81-82 et qui n'en trouveront pas en 1983?

Doivent-ils payer le ralentissement marqué des investissements publics dans la construction ou le déclin du volume des contrats du bâtiment non-domiciliaire?

Les travailleurs de la construction n'ont pas à faire les frais de l'état endémique du chômage dans l'industrie et c'est pourquoi la CSN-Construction estime qu'il est nécessaire que le gouvernement renouvelle automatiquement leurs cartes jusqu'en 1986, et ce rétroactivement au 1er mars 1983.

### **Les "jobineux"**

Les membres de la CSN-Construction constatent que les politiques de "laisser-faire" de l'Office de la construction du Québec ont accentué récemment le problème que suscite la présence sur les chantiers des "jobineux", des artisans et des "salariés occasionnels" à qui le commissaire de la construction, Évariste Bernier, accorde sans discerner des permis de travail.

De plus, des groupes d'intervention pilotés par des organisations politiques régionales, s'attaquent aux droits des travailleurs de la construction contenus dans le règlement de placement.

Prenant la relève du gouvernement fédéral dans ses efforts pour réduire ce règlement et planifier la "mobilité" canadienne des travailleurs de la construction, ces groupes, ces "conspirateurs de l'an 2,000" ou ces "comités action-travail de St-Ulric ou de Ste-Félicité" font preuve d'une irresponsabilité sociale dramatique.

Tout ce que les politiciens locaux risquent de causer, c'est le retour à la loi de la jungle qui régnait avant 1977 et qui permettait aux aventuriers, aux contracteurs insolubles de profiter à vil prix de la force de travail des travailleurs de la construction.

Si le gouvernement subventionne des "projets communautaires" à court terme, qu'il ne le fasse pas au détriment des vrais travailleurs de la construction.



## L'augmentation de 10%

Dans un télégramme au ministre Reynald Fréchette, la CSN-Construction s'est opposée, la semaine dernière, aux intentions du patronat de la construction de ne pas hausser de 10% les salaires payés dans l'industrie, tel que prévu au décret de la construction.

La situation économique des travailleurs de la construction est telle que la volonté de l'AECQ nous apparaît comme une agression grave.

Le président de la CSN, Donatien Corriveau, dans une intervention au conseil confédéral des 15-16 avril à Québec, dénonçait déjà cette intention de l'AECQ en affirmant que "la CSN s'oppose à cette infamie, dont la seule conséquence sera d'étouffer les travailleurs les plus touchés par la crise actuelle et favoriser à leurs dépens les braconniers de leur industrie, les artisans à forfait qui travaillent déjà à rabais et volent leurs jobs".

Pour la CSN-Construction, le décret doit s'appliquer: il ne doit pas être modifié pour accentuer l'appauvrissement de travailleurs qui ont déjà toute la misère du monde à se tenir au seuil de la pauvreté.

# LA CSN DEMANDE UNE RÉORGANISATION RADICALE DE CORVÉE-HABITATION

Devant le peu de résultats de Corvée-habitation en termes de création d'emplois, la CSN-construction demande une réorganisation radicale de ce programme d'urgence qui était destiné à soulager le secteur qui est probablement le plus durement frappé par la crise, puisque moins de la moitié des travailleurs de la construction ont pu travailler en 1982.

On nous avait promis 50 000 nouveaux logements à construire pendant les 18 premiers mois du programme (Discours du budget, 25 mai 1982). Cela aurait permis à 50 000 personnes de travailler puisqu'on estime habituellement qu'un logement égale un emploi. Or, en date du 18 février, seulement 3 678 hypothèques avaient été accordées en vue de Corvée-habitation. C'est loin d'être suffisant pour avoir un effet visible sur le niveau de l'emploi qui a chuté de 26 pour cent en 1982 selon les derniers chiffres de l'Office de la construction.

Le temps est donc venu de se demander pourquoi Corvée-habitation ne marche pas, et qu'est-ce qu'on devrait changer pour que ça vaille la peine de continuer à la financer.

## On n'est plus aux années 1960

Le programme a été orienté de la façon la plus traditionnelle vers l'accès à la propriété d'une maison unifamiliale ou de type duplex ou triplex, comme si

on était encore aux années 1960 avec l'explosion des banlieues, au moment où on avait davantage qu'aujourd'hui les moyens d'y vivre.

De l'aveu même du gouvernement, il faut un revenu familial de \$35,000 pour pouvoir se payer une hypothèque subventionnée de \$55,000 soit le maximum auquel Corvée-habitation donne accès. Or la moyenne du revenu familial au Québec en 1982 était de \$27,000 et il n'y a que 30 pour cent des ménages qui gagnent plus de \$35,000.

## Qui peut maintenant se mettre une hypothèque sur le dos?

Tout le monde sait par ailleurs que pour acheter une maison, il faut non seulement avoir un revenu suffisant, mais avoir d'assez bonnes chances de le garder longtemps. Or avec les coupures de salaire qui sont maintenant la politique des employeurs en négociation, avec les fermetures qu'on ne compte plus, avec la transforma-

tion des emplois permanents en emplois à temps partiel, avec les mises à pied saisonnières qui se prolongent indéfiniment, on ne connaît plus grand monde qui ose se mettre une hypothèque sur le dos.

Pourtant, il faut le souligner, les contributions des travailleurs ont été de \$3,538,843 en 1982 contre seulement \$1,437,544 pour celles des employeurs. Pourquoi n'ont-elles pas été égales comme le veut la loi de Corvée-habitation? Parce que le gouvernement, par décret, a exempté de la contribution patronale tous les travaux décidés avant le 1er juillet 1982, c'est-à-dire en pratique, la plupart des grands travaux en cours. Pourtant les travailleurs de ces chantiers n'ont pas été exemptés, et ils contribuent à raison de 12,5% par heure travaillée, comme tous les travailleurs de la construction.

Il faut donc réorienter radicalement Corvée-habitation vers des projets qui vont répondre à des besoins sociaux plus pressants que l'accès à la propriété d'une maison, car ça ne touche actuellement qu'une très petite minorité

et ça ne peut en conséquence créer qu'un très petit nombre d'emplois.

### Des besoins sociaux qui sont plus pressants

Il y a encore quelque 4,500 maisons isolées à la MIUF, dont on connaît maintenant les effets désastreux sur la santé des occupants. Le programme Relais, qui vise à transférer les assistés sociaux à l'assurance-chômage par la création d'emplois temporaires de 20 semaines, permet d'obtenir \$5 de l'heure pour le démoussage de ces maisons. Nous demandons que Corvée-habitation comble la différence entre ce salaire et le taux du décret, ce qui coûterait environ \$1,500 par maison en assumant qu'il faut en moyenne une semaine à quatre travailleurs pour démousser une maison. C'est donc un déboursé de \$6,750,000 pour Corvée-habitation, ce qui est relativement peu quand on estime que cela générerait des activités économiques de \$45 millions de dollars.

Nous demandons aussi que les gens qui se groupent en coopérative pour rénover ou construire leur logement puissent avoir accès au financement de Corvée-habitation. À Montréal seulement, 4,000 familles attendent la possibilité d'avoir accès à un logement coopératif, et c'est autant dans le reste du Québec. Un logement coopératif requiert une subvention d'environ \$6,000 pour démarrer. Il en coûterait donc quelque \$48 millions pour débloquer la construction de 8,000 logements pris en charge par leurs occupants qui n'y auraient pas accès sur la base traditionnelle de la propriété privée.

Nous demandons que la Société d'habitation du Québec (SHQ) reprenne la construction d'habitations à loyer modique (HLM) qui est arrêtée depuis 1981, et que ce soit elle qui fasse l'achat et la restauration des blocs de logements usagés, pour éviter l'expulsion des occupants quand cela est fait par des spéculateurs. À Montréal seulement, il y a au moins 10,000 personnes qui attendent de tels logements. Pour 20,000 nouveaux logements HLM, le gouvernement du Québec devrait investir \$50 millions soit l'équivalent de sa part pour combler le déficit d'opération.

### On n'a pas besoin d'un gadget publicitaire

Corvée-habitation pourrait donc devenir beaucoup plus qu'un simple gadget publicitaire dont tout le monde commence à se lasser et qui va rapidement disparaître dans l'oubli si rien n'est fait. Elle pourrait devenir l'expression d'un immense effort collectif pour améliorer les conditions de logement de la majorité de la population, en même temps qu'un moteur efficace de relance économique. Mais pour cela, il faut qu'elle soit orientée vers la satisfaction des besoins sociaux les plus criants comme ceux que nous venons d'évoquer, au lieu de servir à alléger l'hypothèque des mieux nantis.





# le rassemblement de Montréal défilera devant les centres de décision

**À l'heure où les milliers de sans travail au Québec sont abandonnés à leur sort, où les emplois qui restent sont de plus en plus mal rémunérés, où les jeunes, privés d'avenir, sont forcés de survivre avec \$146 par mois, la Grande Marche pour l'emploi suscite toujours plus d'espoir.**

Cette grande coalition de forces populaires et syndicales donnera lieu à une série d'activités impliquant des couches diverses des classes ouvrière et populaire, dans quelque 22 régions du Québec. Déjà, le Premier mai a été célébré sous le signe de la lutte pour l'emploi. Marches régionales, colloques, soupers communautaires contribueront tout au long de ce mois à rassembler et à concentrer les énergies autour de ce grand défi qu'est la Grande Marche pour l'emploi. Partout, des comités régionaux travaillent à définir collectivement des alternatives au chômage, en proposant des projets de création d'emplois stables, décents, liés aux besoins de leur région respective.

## **Objectif: Montréal, 28 mai**

C'est armés de ces revendications et dans un mouvement unitaire que

des travailleuses et des travailleurs, avec ou sans emploi, syndiqués ou non, convergeront, tant à pied qu'en autobus ou à bicyclette, vers Montréal, le 28 mai.

Dès la mi-mai, un contingent de marcheuses et de marcheurs prendront la route pour se rendre, à pied, de Québec à Montréal. Un autre groupe partira de Sherbrooke un peu plus tard. De nouvelles forces se joindront à eux tout au long de cette marche qui fera revivre le souvenir de la Marche des chômeurs des années '30. Un accueil chaleureux leur sera réservé à leur arrivée à Montréal.

Des milliers de personnes, venues de tous les coins du Québec, viendront se joindre à ces marcheurs déterminés pour défilé dans les rues de Montréal, le jour du 28.

La marche dans Montréal sera ponctuée de haltes devant des lieux symbolisant les centres de décision politique et économique. Des centres de décision d'où est exclus la majorité de la population qui doit pourtant faire les frais de ces décisions. Ainsi, à compter de midi, le long cortège de marcheuses et marcheurs, regroupé sur des bases régionales, partira du Vieux Port pour traverser le quartier des affaires, s'arrêtant sur la rue St-

Jacques. Une seconde halte est prévue devant les bureaux du Premier ministre du Québec dans l'édifice de l'Hydro-Québec, boulevard Dorchester. De là, les manifestantes, manifestants s'arrêteront devant le consulat américain Place Desjardins, pour souligner leur opposition à la Reaganomics et son influence sur les politiques canadiennes. Enfin, le défilé soulignera le rôle du gouvernement fédéral dans la situation désastreuse du chômage devant les bureaux de la Commission de l'assurance-chômage sur la rue St-Urbain, près Ste-Catherine.

Pendant ce temps, le cortège des membres de la Fédération des travailleurs du Québec quittera le Parc Lafontaine pour effectuer une jonction avec les autres marcheuses et marcheurs pour converger, ensemble, au Parc Jeanne Mance, point d'aboutissement de la marche.

Le rassemblement au Parc Jeanne Mance sera animé par des interventions des groupes organisateurs et du comité d'appui à la Grande Marche. Des présentations culturelles, nombreuses, sont prévues. À côté d'artistes de renom, un chômeur des années '30, M. Cyris Dufour, maintenant âgé de 83 ans, viendra témoigner par des

chansons de l'époque de ces dures années.

Une délégation ira par la suite porter à Ottawa les revendications des milliers de personnes qui se seront unies dans la Grande Marche pour l'emploi.

## **L'appel est lancé**

Les organisateurs de la Grande Marche (Confédération des syndicats nationaux, Fédération des travailleurs du Québec, Centrale de l'enseignement du Québec, Regroupement des chômeurs, chômeuses du Québec, Front commun des assisté(e)s sociaux du Québec et Jeunesse ouvrière chrétienne) invitent la population à soutenir cette grande initiative. Pour se faire entendre haut et fort, il faut s'organiser et se donner les moyens. L'organisation de la Grande Marche pour l'emploi nécessite des coûts élevés. C'est pourquoi l'appel est lancé à tout groupe, individu ou organisme à contribuer financièrement ou autrement, à la réussite de ce moment intense dans la grande bataille pour l'emploi.

**Les contributions peuvent être acheminées à:  
Secrétariat de la  
coordination nationale  
Case postale 899,  
Succ. C  
Montréal H2L 4L6  
Tél.: (514) 598-2331**

**La Grande Marche  
Montréal 28 mai 83**



# LA TURLUTE DES ANNÉES DURES

**LA TURLUTE DES ANNÉES DURES** c'est une tragédie musicale, un journal chanté, une épopée populaire, un documentaire lyrique sur la Grande Crise, celle des années 30 et de ses répercussions au Québec et au Canada. La Turlute c'est aussi un voyage dans le temps à bord du train fou de l'économie.

Le film s'ouvre sur les coups de canon de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale et le vacarme du krach boursier de Wall Street et se termine sur le tonnerre d'une explosion nucléaire contemporaine et les images obsédantes de la crise d'aujourd'hui. Entre les deux, c'est toute une époque, celle de la génération perdue des années 30 qui a vécu ces temps durs dans sa chair: obsession de la faim, du froid, de la mort des enfants, de la guerre. D'un côté, ce sont les expédients des gouvernements: refuges, camps de travail, retour à la terre, fascisme, répression de toutes formes; de l'autre, la peur, le désarroi, la résistance quotidien-

ne, le courage des femmes à la maison et dans la rue, l'errance sans fin des hobos, la marche épique sur Ottawa, les mouvements de riposte ouvrière...

LA TURLUTE DES ANNÉES DURES, c'est la révélation de cette mémoire collective que l'histoire aurait voulu oublier mais dont les gens du peuple se souviennent avec la précision d'un mauvais rêve; ils nous la chantent et la revivent tantôt avec humour, tantôt avec poésie, tantôt avec colère mais toujours avec chaleur et émotion.



## un merveilleux outil d'animation

À l'intention de ceux et celles qui utiliseront *La Turlute des années dures* comme outil d'animation et de sensibilisation, nous avons tracé une sorte de profil des thèmes qui y sont abordés.

— *Les conditions de vie:* Le chômage amène la misère dans les villes et les campagnes. Les loyers trop élevés provoquent des évictions de locataires. L'une d'elles appelée l'affaire Zinchuck, deviendra l'occasion d'une imposante manifestation dans les rues de Montréal.

L'ingéniosité et la débrouillardise des hommes et des femmes pour se loger, se chauffer et nourrir leurs familles. L'errance des "hobos" qui "jumpent" les trains d'un bout à l'autre du pays en quête d'ouvrage.

Des images qui contrastent avec le luxe des biens nantis.

— *Les conditions de travail:* La surproduction, le krach de la Bourse, les mises à pied massives, les réductions de salaires... Les "jobines" au pic et à la pelle, sur les chemins de fer. Le patronnage. Les conditions particulières des bûcherons et des pêcheurs durant la crise.

La peur de perdre son emploi et le chantage exercé sur les travailleurs et travailleuses. Les luttes syndicales marquantes. La grève dans les camps de travail qui mène à la "grande marche sur Ottawa" en 1935.

— *Le courage des femmes* aux prises avec les problèmes de la survie quotidienne de leurs familles. L'exil et l'ennui d'une jeune "bonne à tout faire" à Montréal, une chanson émouvante...

La détermination farouche de l'ouvrière pour faire reconnaître ses droits et la ténacité de l'organisatrice militante sous le régime Duplessis. La volonté des femmes de travailler "à l'égal" des hommes durant la guerre.

— *Les solutions des gouvernements à la crise:* Les camps de travail à 20¢ par jour appelés aussi camps de concentration à Valcartier, les chômeurs construisent le plus gros arsenal en Amérique... Le secours direct, les travaux publics. Le retour à la terre vers la Gaspésie et l'Abitibi. Puis, l'industrie de guerre qui se met en branle en 1939...

— *Le contexte politique* au Québec et au Canada. Aux élections fédérales Bennett succède à McKenzie King. L'arrivée de Duplessis au pouvoir et sa "loi du cadenas". La montée du fascisme dans le monde. La guerre d'Espagne et le bataillon canadien MacKenzie-Papineau.

Le déclenchement de la deuxième guerre mondiale et la conscription. Enfin, une réflexion sur la crise actuelle et le danger de guerre.

## présenté à Montréal

- À L'OUTREMONT le 12 mai à 19h30
- À L'AUTRE CINÉMA 6430 PAPINEAU du 13 mai au 19 mai à 21h30

## deux colloques syndicaux tenus à Montréal

## LES GARDERIES SE QUESTIONNENT SUR LE RÔLE DE L'OFFICE DES SERVICES DE GARDE



Dans le cadre du colloque organisé par le comité des garderies de la Fédération des Affaires sociales (CSN), auquel ont participé plus d'une centaine de personnes, fin avril, à Montréal, les délégué-e-s provenant de garderies de tous les coins du Québec ont souligné le rôle de plus en plus "patronal" que joue, depuis quelques mois, l'Office des services de garde à l'enfance.

Dans deux cas de négociation locale, dans les garderies, on soupçonne fortement l'Office de garde de fournir les services d'avocats conseil à la partie patronale. Bien que le moment ne soit pas venu de déposer un dossier exhaustif sur la question, nous tenons de sources proches de l'Office que cet organisme qui n'a pas assez de ressources pour sauver de nombreuses garderies de la faillite trouve des fonds pour financer la partie patronale dans ses tentatives de faire échec à la syndicalisation, soit au moment de la demande d'accréditation, soit en cours de négociation.

### Confirmation de la démarche syndicale

Les participantes et participants au colloque ont confirmé le choix de la syndicalisation par les travailleuses et les travailleurs de garderie comme le moyen le plus propice pour obtenir un réseau universel et gratuit, contrôlé par les usagers et les travailleuses et financé par l'État. Les résolutions qui ressortent du colloque se fondent sur la reconnaissance du progrès accompli par les garderies affiliées à la CSN dans le cadre des négociations du secteur public et du front commun où la question des garderies a pris un traitement de premier plan et fut débattue largement dans nombre de syndicats comme sur la place publique.

Pour poursuivre cette lutte, le colloque a souligné l'importance de développer un plus grand rapport de force en syndiquant les garderies qui ne le sont pas encore, en négociant des conventions collectives là où elles ne le sont pas encore, en insistant sur la cogestion tout en consolidant les liens entre les syndicats de garderie et la Fédération des Affaires sociales, tant sur le plan de la stratégie que des structures syndicales.

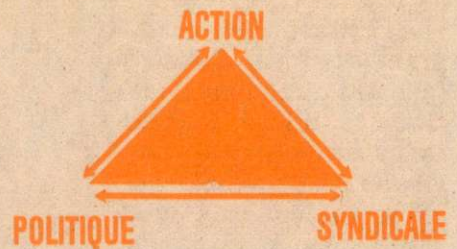
### Une fin de semaine nationale des garderies

Le colloque a résolu d'entreprendre les démarches nécessaires en vue de tenir une fin de semaine nationale des garderies qui regrouperait plusieurs dimensions, tant administratives, culturelles que pédagogiques.

### Développer un projet pédagogique

Le colloque a également préconisé le développement d'un projet pédagogique spécifique par les garderies afin d'éviter que l'Office des services de garde n'impose le sien.

## L'ÉTERNEL TRIANGLE?



Plus de 80 personnes ont participé au colloque organisé par le conseil central de Montréal et la Fédération des employé(e)s des services publics, sur l'action politique des syndicats.

Lors de ce colloque, Marcel Pepin, ancien président de la CSN, Louis Roy du Sommet populaire de Montréal et Gérald Larose de l'exécutif de la CSN, s'adressèrent aux participantes et aux participants.

Lors des discussions qui suivirent, les personnes présentes se sont entendues pour dire que l'action syndicale a une dimension politique et qu'il y a un urgent besoin d'une alternative politique aux partis traditionnels.

Par contre, les participantes et participants ne se sont pas entendus sur les rapports que les syndicats devraient avoir avec un éventuel parti des travailleurs et travailleuses. Pour certains, les centrales syndicales doivent créer ce parti sans attendre; pour d'autres, la responsabilité du mouvement syndical est de s'organiser pour permettre aux membres à la base de s'impliquer au niveau politique. Cela signifie, entre autres, d'articuler plus concrètement un projet de société et de développer la formation et l'information sur l'action politique, au niveau des syndicats locaux.

Dans son discours de clôture, Irène Ellenberger, présidente du conseil central, a rappelé que les débats internes de la CSN avaient aussi une dimension politique: "La CSN, dit-elle, est supposément divisée entre élus et salariés, privé et public. Le problème n'est pas là. Dans les faits, certains débats internes portent, entre autres, sur des conceptions différentes du rôle d'une organisation syndicale face à l'État."

## CELANESE ET MARINE

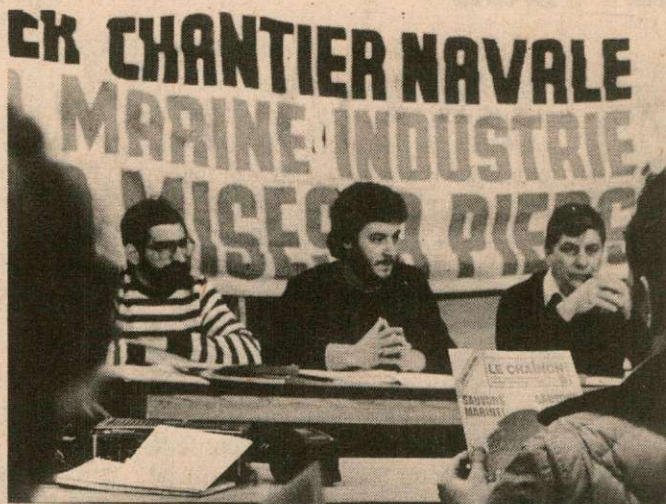
# NON

## AUX RÉOUVERTURES DE CONVENTIONS

À l'instar du gouvernement du Parti Québécois, les directions de la Société d'État Marine Industrie de Sorel et Celanese de Drummondville ne veulent plus respecter les conventions collectives.

La direction de Marine Industrie a demandé aux ouvriers des chantiers maritimes de renoncer à leur augmentation salariale de 11% et à plutôt accepter une hausse de 6%. Cependant, les syndiqué-e-s de Marine Industrie (CSN) ont rejeté à l'unanimité la demande patronale. La hausse de 11% coïncide avec la troisième année de la convention et est de loin "la meilleure année du contrat". Lors de la ratification du contrat, en 1981, les salarié-e-s de l'entreprise d'État avaient consenti à des hausses moindres afin de donner une chance à cette compagnie de se redresser financièrement.

D'autre part, les travailleurs, lors de l'assemblée générale, ont exprimé qu'ils envisageraient des hausses de 5 et 6% mais seulement à la prochaine négociation, en 1984, et à certaines conditions. Souhaitant le retour au travail de quelque 2,000 de leurs camarades, les syndiqué-e-s de Marine ont fait savoir à leur employeur qu'ils seraient ouverts à des augmentations de 5 et 6% s'il leur démontre, preuve à l'appui, l'obtention de contrats générant de l'emploi, s'il se dit prêt à reconnaître la juridiction de métier, la définition de tâches, telle que pratiquée dans le pas-



Lors du conflit de 1976, les policiers de Drummondville avaient pris part activement à la grève du côté de l'employeur. Un policier avait même tiré dans les jambes des grévistes.

Sur la photo du haut, le président de la CSN, Donatien Corriveau, participe à une conférence de presse du syndicat de Marine, qui exige la relance de la section navale afin de créer de l'emploi.

sé, et à accorder moins de sous-contrats pour des travaux pouvant être effectués par les employé-e-s de Marine Industrie.

Devant le refus des syndiqué-e-s, la direction de Marine Industrie a annoncé qu'elle procéderait à la mise à pied de 250 travailleurs d'ici le mois de juillet.

Selon le p.d.g. de Marine Industrie, la position des syndiqués priverait l'entreprise d'État de fonds lui permettant de soumissionner pour l'obtention de contrats. Cependant, depuis trois ans, l'entreprise d'État a affiché des profits de l'ordre de quelques \$9 millions en 1980, \$6 mil-

lions en 1981, et \$4.7 millions en 1982. Pendant ce temps-là, les ouvriers de Marine Industrie ont goûté à l'assurance chômage et aux prestations d'assistance sociale.

### À la Celanese de Drummondville un non catégorique aux concessions

Récemment la compagnie Celanese, qui appartient majoritairement à la multinationale américaine Celanese de New-York, demandait aux 750 travailleuses et travailleurs de l'usine de Drummondville de renoncer à l'augmentation de \$0.85 l'heure prévue au 1er mai. La compagnie espérait ainsi épargner quelque \$800,000 en salaires.

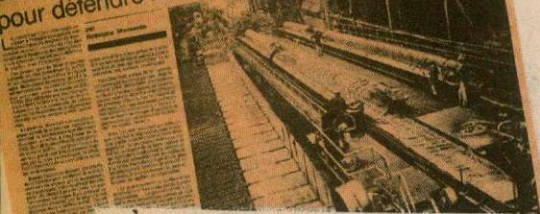
Une brève étude du service de recherche de la CSN a permis de constater que Celanese Canada n'est pas du tout en mauvaise santé financière et que rien ne justifie cette demande de concessions. À preuve: la multinationale a déjà entrepris d'investir la modique somme de \$769 millions dans un vaste complexe pétro-chimique en Alberta. Ainsi, bien que Celanese ait connu un déficit en 1982, elle n'a aucunement modifié ses énormes projets d'investissements dans l'ouest canadien.

Bien au fait de la situation, les travailleuses et travailleurs de l'entreprise de Drummondville réunis en assemblée générale le 11 avril, ont rejeté à l'unanimité la demande de concession de la multinationale.

mise au point de l'exécutif de la CSN

## LE SYNDICALISME DOIT DÉFENDRE LES MEMBRES, NON L'ENTREPRISE

Le mouvement syndical doit se transformer pour défendre l'entreprise — Francine Lalonde



À la suite de la publication dans le journal *Le Devoir* du 30 avril 1983 de commentaires fait par la camarade Lalonde, responsable du comité inter-fédérations du secteur privé, le comité exécutif de la CSN tient à faire la mise au point suivante:

1° — Il appartient aux officiers élus de la CSN et des organismes affiliés de donner le point de vue officiel de la centrale sur les questions de fond qui concernent et engagent le mouvement syndical. Il n'existe aucune situation privilégiée qui autorise un(e) salarié(e) à se substituer aux officiers responsables. Ainsi, même si six organismes sectoriels participent au CIFP, le premier vice-président de la CSN est le responsable politique pour la centrale du comité inter-fédérations.

2° — Sur le fond de l'entrevue, le comité exécutif exprime son désaccord formel sur le fait que la défense de l'emploi, les luttes contre les fermetures ou mises à pied massives impliquent une transformation du mouvement syndical. L'objectif des travailleurs et travailleuses surtout dans une société capitaliste, n'est pas de défendre l'entreprise, mais de défendre leur emploi et leurs conditions de travail. Que la défense de leurs intérêts exige parfois de prendre en compte la survie de l'entreprise n'est qu'un aspect des luttes syndicales mais qui s'inscrit dans le cadre de nos luttes ac-

tuelles. Les problèmes économiques, et surtout la crise, ne sont pas générés par les syndicats. Les objectifs syndicaux, tels que décidés par la CSN, visent à plus long terme la transformation fondamentale de la société et non celle du mouvement syndical lui-même.

3° — De plus, la CSN estime que les syndicats du secteur public ont été les victimes des agressions du gouvernement du Québec. Que celui-ci ait un prix politique éventuel à payer, comme le conseil fédéral de décembre 1982 l'a affirmé, peut se concevoir. Mais ce prix lui sera imputé parce qu'il a été agresseur et non victime.

— Finalement, bien que le comité exécutif ait l'intention d'y revenir plus en détail ultérieurement, nous voulons préciser immédiatement qu'il n'existe pas d'antithèse (favorable au privé) à la négociation du secteur public. Telle formule met en opposition l'un et l'autre groupe. La position de la CSN a plutôt consisté tout au long de la négociation en l'affirmation d'une solidarité nécessaire entre les groupes, à l'identification d'objectifs communs de négociation et à l'unité d'action. Il est clair que la stratégie proposée par les instances de la CSN n'a pas été épousée par le front commun. Nous proposons de ne faire qu'une seule lutte syndicale alliant les revendications du public et du privé. Mais le front commun a interprété cette stratégie comme une volonté de troquer les intérêts du secteur public pour ceux du secteur privé.

Quoi qu'il en soit, la lutte des travailleuses et travailleurs se poursuit dans tous les secteurs et la solidarité doit être davantage développée.

Pour le comité exécutif de la CSN

Gérald Larose  
vice-président

## l'incendie du Palais du Livre DES POURSUITES CONTRE LE PROPRIÉTAIRE

Les travailleuses syndiquées du Palais du Livre, à Montréal, la librairie de Pierre-Roger Nadeau qui a été détruite par le feu le 25 avril dernier, ont l'intention d'intenter des poursuites pour libelles diffamatoires contre le propriétaire de l'entreprise ainsi que de porter plainte au Conseil de presse contre le journaliste Pierre Pascau.

En effet, le lendemain du feu qui a détruit la librairie de fond en comble, Pierre-Roger Nadeau et Pierre Pascau laissaient entendre sur les ondes de CKAC, en des termes à peine voilés, que les syndiqués étaient responsables des malheurs qui frappaient l'entreprise.

Ce qu'il faut comprendre, c'est que Monsieur Nadeau s'opposait avec la dernière énergie à ce qu'un syndicat entre chez lui. Dans les derniers temps, les congédiements se multipliaient autant que les déclarations provocantes.

La seule question que se posent les employées jetées sur le pavé par l'incendie: à quoi servirait-il à des travailleuses de détruire à tout jamais leur gagne-pain? Car elles, elles n'ont pas d'assurances pour les protéger contre les pertes infligées par l'incendie...

# ...petites nouvelles...

## conflits de travail



### Tuck Tape: sixième conflit en 20 ans

C'est le sixième conflit de travail en 20 ans à l'usine de Canadian Technical Tape, de Ville St-Laurent, fabricant des papiers et rubans adhésifs Tuck-Tape. En effet, le mercredi 20 avril, les quelque 65 employé(e)s, affiliés à la CSN, se sont retrouvés en lock-out à la suite d'une décision de l'entreprise.

Les principaux points en litige entre la compagnie et le syndicat CSN sont: l'horaire de travail, l'ancienneté et la prolongation de la convention collective, afin d'éviter le vide juridique.

En 1974, le conflit avait été particulièrement long, cinq mois, alors qu'en 1980 il avait duré dix semaines.

### une garderie populaire en lock-out dans le Nord-ouest

La garderie Le Jardin de Pierrot, à Rouyn, est en lock-out depuis le 18 avril dernier. Le 11 avril, les dix travailleuses de la garderie

étaient sorties en grève. Depuis deux ans, ces travailleuses essaient de négocier une première convention collective sans jamais déboucher sur rien. En fait, le comité patronal demande de nombreuses concessions et refuse de reconnaître le processus de cogestion cher aux garderies populaires. La situation a tourné au vinaigre le 25 avril lorsque la police est venue arrêter quatre manifestantes qui protestaient contre quatre des syndiquées qui ont ouvert une garderie scab pour recevoir les enfants. Les lock-outées se demandent également quel rôle joue l'Office des services de garde dans les conflits syndicaux dans les garderies. C'est à suivre.

### Québecor refuse de régler

Malgré l'acceptation par les deux parties du rapport du conciliateur, le retour au travail ne se fait pas parce que Québecor refuse tout compromis sur le protocole de retour au travail. L'employeur, en effet, demande au syndicat des employé(e)s des publications Québecor (CSN) d'abandonner ses 24 plaintes au tribunal du travail et sa demande d'injonction à la Cour Supérieure. De plus, la compagnie refuse de réintégrer un employé alors qu'elle engage du nouveau personnel depuis quelques semaines.

### des grévistes marchent sur Ottawa

Une marche à relais, de Mirabel à Ottawa, juste

avant la Grande marche pour l'emploi. C'est ce qu'ont entrepris cette semaine les 160 grévistes du Château de l'aéroport, pour sensibiliser la population à la situation qu'ils vivent dans cet hôtel du Canadian Pacifique. Ils ont franchi 25 milles le premier jour, 45 milles le deuxième, jusqu'à Thurso, et ils étaient attendus à Hull le troisième (jeudi). Les marcheurs font signer une pétition le long de leur parcours demandant l'égalité des salaires avec un autre hôtel du CP, le Château Champlain à Montréal. Ils sont en grève depuis le 14 janvier, et on peut les soutenir financièrement en souscrivant au Fonds de solidarité de leur conseil central, celui des Laurentides.

### lock-out chez Didier

Les 90 travailleurs de Didier, à Bécancour, sont en lock-out. Essentiellement, la compagnie cherche à gruger dans les acquis des travailleurs, particulièrement en ce qui concerne le normatif.

### injonction à Direct-Film

Une injonction interlocutoire a été émise, le 29 avril, dans le dossier Direct-Film, limitant le piquetage à deux personnes devant chaque magasin. De plus, une demande d'imposition de première convention collective a été demandée au ministre Fréchette. À suivre...

## la loi et nous

### les gens à pourboire ne veulent pas céder

À l'occasion de la période de déclarations d'impôt, l'association des gens à pourboires (AGAP) tient à rappeler que la situation des gens à pourboire de l'hôtellerie et de la restauration continue de se détériorer.

En maintenant les enquêtes et les poursuites, les gouvernements démontrent qu'ils ne sont pas pressés de trouver une solution à la situation des gens à pourboire. Ils espèrent par une opération d'intimidation que les travailleurs à pourboire déclareront plus cette année, sans qu'il n'en coûte un sou aux gouvernements.

Les gouvernements continuent leurs poursuites, les pourboires diminuent avec la crise, mais nous n'avons toujours pas d'avantages sociaux sur nos pourboires. On ne peut toujours pas espérer plus de \$45. par semaine (en moyenne) si on est en chômage.

L'AGAP est d'avis que tant que les gouvernements n'auront pas changé d'attitude, les gens à pourboire ont intérêt à ne rien changer dans la façon de faire leurs déclarations d'impôt.

Cette position entraîne de toute évidence le risque de se voir imposer une pénalité de 25%. Cette pénali-

# ...petites nouvelles...

té sert d'ailleurs d'instrument de chantage aux Ministères du revenu depuis le début de cette opération-pourboire.

Notre problème est trop grave pour que nous cédiions à cette pression.

L'AGAP invite les travailleurs et travailleuses désireux de s'informer à communiquer avec l'association à: 598-2358 (514).



## **grief de \$111,619: Beloit va s'en souvenir**

La compagnie Beloit, de Sorel, a dû déboursier \$111,619 pour avoir congédié trois travailleurs qu'elle accusait de vol. Ce montant représente les salaires et avantages sociaux perdus depuis deux ans par les trois travailleurs qui ont maintenant repris leurs emplois avec tous leurs droits, après avoir gagné leur grief devant l'arbitre André Bergeron.

## **nouveau! des ponchos CSN**

**NOUVEAU! NOUVEAU!** Des ponchos avec le sigle CSN qui seront utiles lors de piquetage ou manif en temps de pluie. C'est un poncho de nylon blanc transparent, taille universelle pour convenir à toutes et à tous. Vous pouvez passer les commandes au service de l'imprimerie, 598-2291, ou à votre conseil central. Le prix est de 5\$ chacun.



## **la FNEEQ recommande à ses membres d'accepter le rapport de conciliation**

La Fédération Nationale des Enseignants et des Enseignantes du Québec (FNEEQ-CSN), qui regroupe quelque 9 000 enseignantes et enseignants de CEGEPS, a recommandé à ses assemblées générales l'acceptation du rapport de conciliation lors d'une instance qui se tenait à Montréal le 29 avril et qui réunissait une centaine de délégués des 41 syndicats de CEGEPS affiliés à la CSN.

La recommandation qui vise à demander aux assemblées générales de donner mandat à la FNEEQ de signer le rapport de conciliation comporte cependant une nuance importante.

En effet, l'acceptation du rapport Gauthier ne constitue pas pour autant une reconnaissance du décret et des aspects négatifs du rapport de conciliation.

De plus, cette position d'acceptation du rapport est conditionnelle au retrait de la loi 111 de la part du gouvernement, de même qu'à l'interprétation de modalités d'application au chapitre de la permanence.

À ce sujet, soulignons qu'à la suite d'une enquête

menée par la FNEEQ dans 26 de ses syndicats affiliés, 100 personnes devant être mises en disponibilité ne le seraient plus en vertu de l'application du rapport de conciliation, alors que 137 enseignantes ou enseignants se verraient octroyer la permanence.



## **entente au Manoir Richelieu**

Devant le vote de grève à 97%, la famille Dufour, les nouveaux propriétaires du Manoir Richelieu, à La Malbaie, ont enfin accepté de s'entendre avec les employé(e)s de l'hôtel et de reconnaître le syndicat ainsi que la convention collective.

Le rappel au travail des employé(e)s se fera donc normalement par ancienneté et l'ouverture du Manoir Richelieu devrait avoir lieu à la date prévue.



## **non aux concessions à chaussures Hanna**

À l'automne 82, les travailleuses et les travailleurs de la chaussure Hanna ont rejeté massivement une demande de la compagnie de geler leurs salaires pour un an.

En mars 83, la compagnie revient à la charge en demandant cette fois-ci une baisse de salaire de 12%, aucune augmentation en novembre 83 et report de l'augmentation de 40 cents/heure de novembre 83 à novembre 84 tout en prolongeant la convention collective d'un an (jusqu'en novembre 85).

Les travailleuses et les travailleurs réunis en assemblée générale, le 20 avril, ont refusé unanimement les demandes de la compagnie.

La conjoncture économique et l'exemple des gouvernements fédéral et provincial incitent les employeurs à tenter d'éponger leurs difficultés financières sur le dos des travailleurs et des travailleuses.



## **accord chez Zéphyr**

Réunis en assemblée générale, les travailleurs(euses) du syndicat de Zéphyr, d'Ormstown, ont accepté les dernières offres salariales de la compagnie à 59%.

Beaucoup de changements ont été apportés au niveau du normatif comme la reconnaissance syndicale, les libérations syndicales, l'ancienneté, les griefs, l'arbitrage, la santé-sécurité, les vacances, les taux garantis à la pièce qui passent de 66 2/3% à 90%. Quant aux augmentations de salaires horaires, elles sont de: 25 cents le 1er avril 83, 20 cents le 4 octobre 83, 25 cents le 1er avril 84, 20 cents le 4 octobre 84, et 20 cents le 1er avril 85. Le contrat est de trois ans.

# ...petites nouvelles...

## Ste-Anne-des-Monts: une bonne convention

Forts d'un vote de grève à 94%, les employés municipaux de Ste-Anne-des-Monts, en Gaspésie, ont signé une convention comme ils le voulaient. Les principales améliorations concernent les congés sociaux, les congés sans solde, la clause de grief et d'arbitrage, les droits parentaux, la santé-sécurité et la sécurité d'emploi.



## une bonne convention à la Vickers

Après quatre mois de dures négociations, les travailleurs de la Versatile Vickers, à Montréal, ont signé leur nouvelle convention des plus acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle. En effet, au départ des négociations, la compagnie demandait des concessions sur 28 clauses sur 34. C'était en janvier dernier. Auparavant, en avril 1982, les travailleurs avaient déjà repoussé une demande patronale de baisse de salaires en cours de convention. Devant ces deux refus, la compagnie a exercé le pire des chantages, faisant passer le nombre de travailleurs de 600 à 200 en cours de négociations.

Rien n'y fit! En mars, les travailleurs votent pour la grève à 96%; à partir de ce moment, la compagnie revise sa position et accepte de négocier. Le règlement a été accepté à 78%.



## les chargés de cours de l'UQAC

Le syndicat des chargé(e)s de cours de l'Université du Québec à Chicoutimi (ils sont 225) vient de déposer une requête en accréditation pour former un syndicat CSN. Ils rejoignent ainsi ceux de Montréal et de Rimouski, déjà affilié(e)s à la FNEEQ-CSN.



## La Pizzaiolle syndiquée

Le syndicat des employé(e)s de la Pizzaiolle, rue Hutchison, à Outremont, vient de recevoir son accréditation pour représenter les 30 employé(e)s de cette pizzeria. Le syndicat va porter en appel l'exclusion des hôtesse de l'unité d'accréditation.



## un nouvel exécutif au Saguenay/Lac-St-Jean

Le conseil central du Saguenay-Lac-St-Jean, suite à son dernier congrès, a élu un nouvel exécutif dont voici la composition: **président:** Serge Lemelin; **1er**

**vice-prés.:** Marc Rainville; **secrétaire:** Bruno Baillargeon; **trésorier:** Michel Blais.

**Condition féminine:** Sylvie Brassard; **Santé-sécurité:** Gilles Bélanger.

**Information:** aucun candidat; **Solidarité:** aucun candidat; **Éducation:** aucun candidat.

**Zone Lac-St-Jean:** Pierre Savard, Ulric Bilodeau, Yvan Boulianne.

**Zone Saguenay:** Jacques Matteau, Maurice Bilodeau, Carol Deschênes.

**Comité de surveillance:** Gilles Ouellet, Rosaire Jean, Claude Savard.

## du 19 au 24 mai à Québec, le 15e festival québécois du jeune théâtre

Une dizaine de troupes québécoises, trois troupes européennes (Italie, Belgique et Portugal) et une troupe américaine présenteront leurs spectacles du 19 au 24 mai prochain dans le Vieux-Québec.

Pour tout renseignement, adressez-vous à l'AQJT (514) 288-3722 ou au Palais Montcalm (418) 6924488.



## Bonne crise Lucien... en tournée

"Bonne crise Lucien, Luc, Lucille... et les autres!", dans sa nouvelle version actualisée, sera présenté du 20 avril au 28 mai, dans 22 régions du Québec où sont installés des comités régionaux pour "La Grande Marche".

Cette nouvelle version tourne encore autour de l'histoire de Luc, Lucien et Lucille, triplets nés durant la période difficile des années '30, séparés dès leur naissance et se retrouvant dans la présente crise qui supposément s'achève! Mais, nous verrons si elle se termine pour tout le monde...

*nouvelles csn* devait paraître la semaine dernière et rendre compte sur cinq pages du débat sur les coordonnateurs qui a eu lieu au dernier conseil confédéral. Se basant sur une interprétation stricte du huis-clos, qui avait été demandé en cours de débat, l'exécutif de la CSN nous a demandé de ne rien publier sur ce sujet tant que le débat ne sera pas terminé.

Comme cette demande nous est parvenue très tard dans le courant de la production du journal, nous avons été dans l'impossibilité de le terminer dans les délais prévus. D'où le retard d'une semaine et les 24 pages.

## l'enquête publique: c'est parti pour Expro

*"Cette enquête doit mener à des correctifs en profondeur au niveau des conditions de travail des ouvriers en s'appuyant sur le principe réel de l'élimination des dangers à la source". C'est ce qu'a exprimé le porte-parole du Syndicat national des produits chimiques de Valleyfield (CSN), un ingénieur de la CSN, Claude Mainville, lors de la première journée des audiences de la Commission d'enquête publique sur la santé-sécurité à l'usine Expro, le 26 avril dernier.*

Le représentant syndical a aussi déclaré que la responsabilité des travailleurs en matière de santé-sécurité au travail n'était pas indépendante de la qualité de la machinerie et de l'outillage; de l'élimination des produits toxiques, et de la formation professionnelle et en santé-sécurité.

Dans son allocution, le représentant syndical a rappelé les nombreux accidents et incidents survenus à l'usine depuis 1977, et

# LE SYNDICAT REVENDIQUE DES CHANGEMENTS EN PROFONDEUR

notamment: l'explosion du séchoir à poudre #280 en août 1980 où trois travailleurs ont perdu la vie; l'explosion du réservoir d'acide nitrique #17 en avril 1982 qui a entraîné l'intoxication de 15 ouvriers et l'évacuation de 3,000 résidents; le décès du travailleur Michel Bernier le 15 janvier 1983, et les nombreux cas d'intoxication depuis cet incident.

Et pour obtenir des amé-

liorations, le porte-parole syndical a rappelé les principales revendications: **l'élimination du danger à la source**, l'augmentation du personnel de l'entretien préventif, **une ventilation adéquate des bâtiments et de l'équipement**, de mesurer scientifiquement la présence de produits toxiques, l'instauration d'un service d'ambulance **en permanence** ainsi que le choix du médecin par le travailleur.

**la compagnie continue d'affirmer qu'il y a des intoxications volontaires**

Dans son mémoire déposé la deuxième journée des audiences de la Commission d'enquête publique sur la santé-sécurité à l'usine Expro, la compagnie revient à la charge et avance que les nombreux cas d'intoxications révélés entre la mi-janvier et février 1983 s'inscriraient dans le cadre de la négociation de la dernière convention. En dépit des doutes que laisse planer la compagnie, *pour le Syndicat CSN la Commission ne doit pas déboucher sur des recommandations qui viendraient limiter les acquis des travailleurs dans leur convention. C'est même le contraire, la Commission devrait effectuer des propositions visant à amender et amender la loi 17 en matière de santé-sécurité au travail.*



Le secrétaire de la commission d'enquête est André L'Heureux (photo de gauche), ex-vice-président de la CSN, qui travaille maintenant au bureau du ministre du travail, Pierre Marois. Monsieur L'Heureux a joué le même rôle à la commission sur le drame des mineurs de Balmoral, en Abitibi, en compagnie du même juge Beaudry, d'ailleurs (photo de droite). Quant à l'avocat de la compagnie, Me Décarie, il était l'avocat de la commission d'enquête Keable.